

Le prochain conseil municipal du Lardin Saint-Lazare se réunira le vendredi 16 avril 2021 à 18h30 à la salle des fêtes. A l'ordre du jour, le vote du budget 2021. (Ewanews sera en direct sur sa page Facebook Ewanews Live)

Article du 26 mars 2021 : "les grands projets se préparent". Terrain multi-sports et aires de jeux, protection des accès à l'école avec de nouveaux portails et des visiophones, études pour la construction de la future salle des fêtes et le réaménagement du bourg, le budget primitif de la Ville du Lardin-Saint-Lazare sera voté en avril.
Francine Bourra, maire de la commune, déjà conseillère départementale et habituée aux rouages des demandes de subventions, prévoit aussi le rachat de l'hôtel Sautet par un groupe privé qui va réaliser 70 logements pour personnes âgées, et la relance d'un projet de lotissement à Bersac.

Le terrain multi-sports va voir le jour près du gymnase et du parking de l'école. Les travaux vont débuter dès que l'accord pour les subventions sera reçu. Les travaux sont en cours pour sécuriser l'école avec des portails et des appels vidéo à l'entrée afin de voir le visage de la personne qui sonne.

Les projets privés se confirment entre la reprise de l'hôtel Sautet et la relance d'un lotissement. Cela se rajoutent aux papeteries de Condat qui construisent actuellement une nouvelle chaîne de production qui sera opérationnelle en septembre.

Mme le maire attend beaucoup de 2022 où l' "on devrait voir des grues partout !" Les travaux de la future salle des fêtes seront lancés en début d'année, près de la halle, avec une cuisine toute équipée qui pourra servir à la salle ou à la halle. Un projet de réaménagement du centre-bourg "en îlots" devrait être soumis au choix des administrés.

---> Interview audio de Francine Bourra, maire du Lardin, dans le journal d'infos locales d'Alain Rassat sur Cristal Fm, le jeudi 25 mars 2021

---> Le compte-rendu municipal de ce conseil est à lire sur le site de la mairie du Lardin (extraits ci-dessous)

Demande de subventions

L'aménagement d'un terrain multisport et d'une aire de jeux (pour les 2 à 12 ans) est inscrit au budget 2021 de la commune du Lardin. Ces projets vont voir près du parking de l'école. Sont prévus également la couverture du restaurant scolaire et le chauffage de l'ancienne mairie. Un accumulateur d'eau chaude au restaurant scolaire était tombé en panne en octobre dernier et remplcé en urgence.

A noter la mise en place d'astreintes entre le Service Technique et la Police Municipale, afin d'assurer une continuité de service et de sécurité. Il s'agit du remplacement pendant les congés annuels, ou en cas d'absence, de l'adjoint technique en charge des salles communales et/ou du policier municipal. Les agents concernés avaient préalablement été consultés et ont adhéré à la proposition. Ils pourront choisir entre l'indemnisation ou la compensation.

Une convention pluri annuelle (2021-2024) de financement est établie avec les associations Union Sportive Vézérienne (USV) et Lardin Basket Club (LBC). Conformément au décret n° 2001-495 du 06 juin 2001, une signature de convention est prévue avec chaque association dès lors qu'elle perçoit une subvention supérieure à 23000 € d'une collectivité. M. Patonnier a quitté la salle lors de ce vote.

Les grands projets avancent déjà à grands pas. Une convention d'accompagnement et de conseil du Maître d'Ouvrage a été conclue avec l'ATD (Agence Technique du Département) pour le projet de salle des fêtes, et avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) pour une réflexion sur le réaménagement du bourg.

Divers travaux. Un changement de canalisations est prévu sur le réseau d'évacuation des eaux pluviales, rue du Tucalet. Le déplacement d'un évier, tuyauterie et électricité

comprises, sera assuré dans le cadre de la mise aux normes du club House de l'USV rugby. Des travaux de consolidation d'un mur de soutènement seront assurés sur la route de Ladouch. Le remplacement d'un foyer d'éclairage public, avenue de la Promenade, aura lieu.

Dans le cadre de la sécurisation des écoles primaire et maternelle, la pose de portails, kit vidéo et gâche électrique est en cours. Ce programme bénéficie d'une subvention d'Etat de 50 % du montant H.T. fixé à 14708.76 €.

Un effacement des dettes à la crèche a été accepté pour un montant de 370 €. La révision et l'ajustement des loyers du Centre Municipal de Santé seront établis pour une période de six ans et non pour une période d'un an comme cela était le cas jusqu'à présent. Mme le Maire a proposé d'ajourner ce point afin de permettre d'étudier les tenants et les aboutissants d'un tel engagement, tout en préservant à la fois le locataire et le bailleur.

Suite aux questions de Mme Mathieu, conseillère de l'opposition, Mme le Maire a fait un point sur la vaccination, sur les différentes commissions, et sur les horaires du bus scolaire "qui serait passé un peu en avance sur l'horaire prévu à certains arrêts".